

a légalement institué une fête nouvelle, d'après l'avis de Mardochée seulement (1), en souvenir de la délivrance des Juifs, nous ne voyons pas pourquoi l'Eglise ne pourrait pas légalement établir les fêtes et les cérémonies qu'elle juge nécessaires à la majesté du culte. Sans doute, c'est Jésus-Christ qui a institué les sacrements ; c'est lui qui a attaché aux signes sensibles une vertu sanctificatrice, mais il a laissé la détermination des accessoires à la sagesse de ses apôtres et de son Eglise.

Le protestantisme critique la pompe de nos solennités, les vêtements sacrés, la décoration de nos églises. Cependant il ne peut s'empêcher de les admirer. C'est qu'en effet tout est en harmonie avec l'objet que nous nous proposons ; nous voulons adorer l'infinie grandeur de Dieu qui habite dans nos temples, et pour un tel but, rien ne saurait revêtir une trop grande splendeur.

Voyez donc ce qu'on faisait dans l'ancienne Loi qui n'était que l'ombre et la figure de la nouvelle. Quelle n'était pas la richesse des vêtements du grand-prêtre ! Quelle magnificence, quels trésors entassés dans ce temple qui n'abritait pourtant pas Dieu lui-même ! Quelles fêtes imposantes que celles qui attiraient à Jérusalem toute une nation !

(1) Esther, IX, 21.